

É

tant donné le caractère essentiellement bilatéral du problème des pluies acides en Amérique du Nord, le sous-comité a dû consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la question des relations canado-américaines depuis qu'il a reçu son premier ordre de renvoi en juillet 1980. Si le sous-comité a été reconstitué en mars 1983, c'est en grande partie parce que les négociations entre le Canada et les États-Unis sur la lutte contre la pollution atmosphérique étaient manifestement dans une impasse. Par ailleurs, le Canada était sur le point de perdre toute crédibilité politique sur la question bilatérale en raison de son manque de progrès dans la réduction de ses émissions d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote.

Au Canada, au moins 50% des pluies acides — et la proportion atteint même 70% dans certaines régions — proviennent des émanations de SO₂ et de NO_x des régions à forte concentration industrielle des États-Unis. Par comparaison, la contribution canadienne au problème des pluies acides aux États-Unis est beaucoup moins importante, puisqu'elle ne représente que de 10 à 15% du total. Ainsi, bien que les répercussions de la pollution atmosphérique se fassent sentir de chaque côté de la frontière internationale, force est de conclure à l'existence d'un déséquilibre patent dont le Canada fait manifestement les frais.

Par ailleurs, il se peut que les dégâts causés par les pluies acides soient plus marqués au Canada qu'aux États-Unis. On constate notamment que d'importantes régions de l'est du Canada sont géologiquement vulnérables à la pollution acide. La liste des dégâts, particulièrement en Ontario, n'est devenue que trop familière: 4 600 lacs dont le taux d'acidité est trop élevé pour que la faune aquatique puisse y survivre et 12 000 autres lacs qui s'acheminent inexorablement vers un taux d'acidification

fatal, sur un total de 48 000 lacs considérés comme vulnérables. Le Québec est même plus vulnérable au phénomène de l'acidification que l'Ontario. Plus à l'est, la précieuse ressource que constitue le saumon de l'Atlantique pour la Nouvelle-Écosse a été ravagée par les pluies acides, et les environmentalistes de Terre-Neuve craignent que leur province ne soit vouée au même sort.

Nombre d'Américains sont devenus profondément conscients ces dernières années du fait que les pluies acides provoquent des ravages considérables dans certaines régions des États-Unis. Des études ont démontré que, dans les États qui se trouvent à l'est du fleuve Mississippi, 18% des lacs ont été endommagés par les pluies acides. Treize de ces 26 États sont géologiquement vulnérables aux pluies acides. Le cas des Adirondacks dans le nord le l'État de New York est bien connu, cette région touristique comptant maintenant 180 lacs totalement dépourvus de faune aquatique.

Il ne fait aucun doute que la lutte contre les pluies acides ne pourra réussir que dans la mesure où elle fera l'objet d'un effort concerté de la part du Canada et des États-Unis. Malheureusement, ces derniers ne manifestent pas la volonté politique nécessaire pour s'attaquer au problème.

Le sous-comité a reçu une foule de témoignages sur les aspects bilatéraux du problème des pluies acides. Un bref historique de la question permettra de tirer les conclusions qui pourront ensuite nous guider dans nos négociations futures avec les États-Unis.

Dès 1976, Environnement Canada inscrivait le transport des polluants atmosphériques sur de grandes distances au nombre de ses dossiers prioritaires. Et les pluies acides sont reconnues comme un problème environnemental grave depuis au moins juin 1977, date à laquelle le ministre canadien de l'Environnement de l'époque, l'honorable Roméo

LeBlanc l'avait qualifié de «bombe à retardement». C'est en 1978 qu'on a fait le premier pas vers une démarche concertée des gouvernements du Canada et des États-Unis avec la création du Groupe consultatif de recherche canado-américain sur le transport des polluants atmosphériques sur de grandes distances. S'étant réuni pour la première fois en juillet 1978, le Groupe consultatif publiait en octobre 1979 une étude de la question intitulée «Le transport des polluants atmosphériques sur de grandes distances en Amérique du Nord: un examen préliminaire».

Il est intéressant de rappeler qu'en 1978, les Américains manifestaient beaucoup d'enthousiasme pour la signature d'une entente officielle avec le gouvernement canadien sur la lutte contre la pollution atmosphérique. À l'automne 1978, le Congrès américain avait même adopté une résolution, qui a ensuite pris la forme d'un amendement à la *Foreign Relations Authorization Act*, obligeant le secrétariat d'État américain à négocier avec le Canada une entente à cet effet. Deux centrales canadiennes au combustible fossile étaient à l'origine de cette initiative: celle de l'Office de l'énergie de la Saskatchewan à East Poplar River et celle de l'Hydro-Ontario à Atikokan. En effet, les environmentalistes américains craignaient que les émanations de ces deux centrales polluent respectivement l'atmosphère des États limitrophes du Montana et du Minnesota.

En juillet 1979, les gouvernements du Canada et des États-Unis publiaient une déclaration commune sur la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontalière, qui portait essentiellement sur le transport des polluants atmosphériques sur de grandes distances et sur les pluies acides. En août 1980, les deux gouvernements signaient le mémorandum déclaratif d'intention, et les négociations en vue d'une entente sur la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontalière